



Conseil municipal
des enfants

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 23 septembre 2024

Élections du Conseil municipal des enfants : Dépôt des candidatures jusqu'au 16 octobre

La Ville de Limoges, Ville amie des enfants, a mis en place en novembre 2016 le premier Conseil municipal des enfants (CME) afin de favoriser la citoyenneté et d'impliquer les jeunes dans la vie de leur ville. Le conseil a déjà été renouvelé à trois reprises, à l'automne 2018, 2020 et 2022. Répartis en quatre commissions thématiques de travail, les jeunes élus du CME découvrent le fonctionnement de la mairie, proposent leurs propres projets et participent ainsi à l'amélioration du quotidien de tous les enfants et des habitants de la commune.

Le 21 novembre prochain se tiendra l'élection pour le renouvellement du conseil municipal des enfants de la Ville de Limoges. Les élèves des écoles de la ville (publiques et privées) habitant à Limoges et désirant se présenter à cette élection peuvent déposer leur candidature auprès des enseignants **jusqu'au mercredi 16 octobre**.

Les enfants souhaitant se présenter doivent remplir l'acte de candidature figurant dans le dépliant disponible dans chaque école ou téléchargeable sur le site internet de la Ville limoges.fr. Cet acte de candidature doit impérativement être signé par les représentants légaux de l'élève candidat. Les électeurs sont les élèves de CM1 et CM2.

Les candidats mèneront leur campagne électorale du 4 au 20 novembre, période durant laquelle ils pourront présenter leurs projets aux enfants de leurs écoles. Les élections se dérouleront au sein de chaque école le jeudi 21 novembre. Chaque bureau de vote sera constitué d'un président et d'assesseurs chargés de veiller au bon déroulement du scrutin et à l'organisation du dépouillement. Les résultats seront transmis le jour même des élections au service du conseil municipal des enfants de la Ville.

Les enfants élus exerceront leur mandat de novembre 2024 à novembre 2026.

Pour constituer le conseil municipal des enfants, deux conseillers juniors seront élus par école sur le principe de la parité. Il se réunira deux fois par an en assemblée plénière à l'hôtel de ville, présidée par le maire de Limoges. Des réunions en commissions, hors-temps scolaire, seront également organisées pour préparer et mener les travaux. Une journée d'accueil sera organisée le 14 décembre. Elle sera suivie de la première séance plénière d'installation du CME en présence d'Émile Roger Lombertie, maire de Limoges, dans la salle du conseil municipal située dans l'hôtel de ville.



Contact presse Ville de Limoges :

Claire PAROT (GLÉDEL)

Attachée de presse

05 55 45 60 49 / claire.gledel@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : limoges.fr

 /villedelimoges

 @VilleLimoges87

 7ALimoges

 villedelimoges

 /ville_de_limoges

 Ville de Limoges